



Accréditation des cartographes de la SFO

La SFO a engagé une procédure d'accréditation de ses cartographes afin d'officialiser leur fonction majeure au sein de l'association. Cette accréditation constitue un contrat entre la SFO et le cartographe, d'une durée de 3 ans, renouvelable. La reconnaissance officielle de la SFO envers le cartographe est mentionnée sur son site internet, la SFO soutient les actions du cartographe par les outils et informations qui lui sont fournis en relation avec la commission cartographie.

Le cartographe s'engage à assurer ses missions qui sont rappelées ici et présentées dans le document disponible en ligne sur le site de la SFO (rubrique : Activités, Cartographie). Elles comportent :

- l'animation locale de la prospection, et de l'appui à la qualification des observations auxquelles le cartographe a accès, éventuellement en s'aidant de l'avis d'experts ;
- une action de gestion et d'utilisation des données, conformément aux droits et usages exprimés par les observateurs, dans le cadre des missions de la SFO dont les principaux objectifs sont la connaissance et la protection des orchidées. Les données recueillies doivent être transmises régulièrement (au moins une fois par an) pour alimenter la base nationale constituée maintenant par les observations présentes sur le site « Orchisauvage » ;
- une action de valorisation des observations, dans le cadre des missions de la SFO et des SFO régionales, en respectant les règles déontologiques en la matière pour les publications et pour l'origine des données, notamment l'accord et la citation des fournisseurs de données ;
- une action de veille et d'alerte afin de prévenir la SFO et les SFO régionales concernées en cas de menaces constatées sur les populations ou stations d'orchidées dans le but d'engager ou de soutenir des actions visant leur protection.

Le cartographe accrédité inscrit sur le site « orchisauvage » pourra y déposer ses observations et celles recueillies qui n'y seraient pas et obtenir en retour celles disponibles pour sa zone.